

<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2223>



La FSU a pris connaissance du rapport présenté par le président de la Commission sénatoriale sur la formation



professionnelle

Date de mise en ligne : jeudi 12 juillet 2007

Dijon - S3 - Dossiers académiques - Système éducatif - GRETA -

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

La FSU a pris connaissance du rapport présenté par le président de la commission sénatoriale sur la formation professionnelle, Jean-Claude Carle, et son rapporteur, Bernard Seillier.

Elle en fera une analyse plus approfondie mais, en tout état de cause, la FSU partage l'idée que si chacun a droit au savoir, la Nation, quant à elle, est en droit de savoir où vont les fonds destinés à la formation professionnelle.

Toutefois, si l'offre de formation mérite d'être améliorée, le passage à une "logique de résultats" et à une réforme à coûts constants ne peut que conduire à l'exclusion des moins favorisés et à une pratique du moins disant de la part des responsables de formation à tous les niveaux.

La FSU se félicite en revanche de l'importance accordée par le rapport à la question centrale du pilotage du dispositif et souhaite vivement que soit retenue l'hypothèse d'un ministère chef de file chargé de la coordination au plus niveau, qui serait le ministère de l'Education nationale. Elle s'interroge dans ces conditions sur le maintien de la collecte des fonds de la formation par les OPCA, fussent-ils réduit en nombre.

La FSU, indépendamment des réserves qu'elle peut avoir en ce qui concerne le DIF, est favorable à sa transférabilité. Elle craint, par contre, que la construction d'un Compte Epargne Formation (intégrant, entre autres, le DIF) aille dans le sens du renforcement de l'individualisation du droit à la formation. Elle considère, en effet, comme d'ailleurs les auteurs du rapport, que, si le droit à la formation est en partie un droit individuel, la formation est un bien public qui doit être assuré d'une part par la loi et d'autre part via les garanties collectives en matière de relations salariales.



Fédération Syndicale Unitaire